

DEMANDE DE RÉPONSE DU GOUVERNEMENT

Le Comité prie le gouvernement de déposer une réponse globale conformément à l'article 109 du Règlement.

Un exemplaire des Procès-verbaux et témoignages (*fascicule n° 26 du Sous-comité des forêts et fascicule n° 17 du Comité permanent des forêts et des pêches qui comprend le présent rapport*) est déposé.

Respectueusement soumis,

Le président

CHARLES-EUGÈNE MARIN, député

Le président

BUD BIRD, député

Sous-comité des forêts